



© Stéphane Paye

# LE GROUPEMENT DE GESTION

**F**ondé en 1960 sous la forme d'une société coopérative, le Groupement de Gestion s'efforce, depuis bientôt soixante ans, d'assister les propriétaires privés dans la gestion durable et qualitative de leur patrimoine forestier.

Pour y parvenir, le Groupement de Gestion s'appuie sur trois vecteurs d'action, à savoir : l'étude et l'analyse des propriétés en vue de définir l'orientation de leur gestion, la concrétisation des opérations sylvicoles programmées et la commercialisation des bois.

Le Groupement de Gestion se veut ainsi l'un des accompagnateurs les plus appropriés du propriétaire privé, lui garantissant une valorisation optimale de sa propriété de même que la conservation et la régénération de ses peuplements dans une optique durable.

Nos interventions poursuivent deux objectifs :

- **une gestion adaptative** pour améliorer la résistance de la

forêt face aux perturbations pouvant l'affecter et viser à la préparer, de manière flexible, aux attentes ou besoins parfois imprévisibles. S'adapter c'est aussi tenir compte des différentes législations en vigueur : les Codes forestier et rural, le CoDT, la directive Natura 2000, la certification PEFC, ... ;

- **une gestion participative** pour mener, en partenariat avec le propriétaire, une réflexion quant aux décisions relatives aux actes de gestion destinés à construire une forêt dont la définition des fonctions prioritaires résulte d'un engagement réciproque.

## DOCUMENT DE GESTION DURABLE

Le DGD, ou Document de gestion durable, est un outil informatique développé par et pour le Groupement de Gestion. Il s'agit d'un plan de gestion qui rassemble tous les éléments nécessaires à la connaissance du terrain et à l'orientation des actions à mener, ainsi que les

décisions prises. Le DGD permet d'assurer un suivi cohérent et optimal de la gestion à travers le temps.

La constitution d'un DGD pour une propriété donnée se fait en plusieurs phases : l'analyse de terrain, la détermination des objectifs et la prise de décisions, entraînant la planification des diverses interventions.

Un DGD finalisé se compose d'un photoplan, d'un parcellaire de la propriété et de fiches parcellaires complètes (spécificités de chaque parcelle et interventions qui s'y rapportent).

## MODES DE FONCTIONNEMENT

### LE TRAVAIL À LA CARTE

Le suivi de la propriété est assuré par le propriétaire et les prestations du Groupement de Gestion lui sont facturées en fonction des travaux réalisés. Nous proposons les prestations suivantes :

- l'établissement et le suivi d'un plan de gestion de la propriété (DGD);
- l'organisation et le suivi des travaux forestiers (préparation de terrain, plantation, dégagement, taille, élagage, éclaircie, détourage des arbres d'avenir, aménagements divers);
- la vente de bois, que ce soit sur pied, exploités à route ou en billons;
- le marquage des coupes et éclaircies ainsi que le suivi des exploitations : abattage, débardage, chargement des grumes, ...;
- l'estimation de biens lors de toute opération immobilière (achat/vente de propriété, succession, sortie d'indivision, donation, ...);
- la constitution et le suivi administratif des dossiers Natura 2000 et PEFC, de demande de permis d'urbanisme, de subventions, d'exonération fiscale ou d'indemnité du Fonds des calamités ...;
- Les conseils cynégétiques et les aménagements piscicoles.

## LE CONTRAT DE GESTION

Le suivi de la propriété est assuré par le Groupement de Gestion sur base d'un forfait annuel à l'hectare, qui inclut notamment l'établissement et la mise à jour d'un DGD comprenant le suivi des coupes et travaux. Sont également compris dans le forfait la visite annuelle avec le propriétaire, le suivi des dossiers administratifs (N2000, PEFC, permis, subsides) et les marquages.

## LA VENTE DE BOIS

Le processus régissant la vente est le suivant : une visite de la coupe avec le propriétaire (conformément au DGD ou faisant suite à une demande du propriétaire), le marquage des bois (avec ou sans le propriétaire), l'estimation du lot par le Groupement de Gestion qui est communiquée au propriétaire pour

accord ainsi qu'une proposition du mode de vente et, enfin, la vente proprement dite où le prix obtenu est communiqué au propriétaire, assorti des commentaires du G.G. et requérant, une nouvelle fois, l'accord dudit propriétaire.

Deux modes de ventes sont pratiqués, en feuillus comme en résineux : la vente sur pied et la vente de bois « bord de route », exploités par nos soins. Dans les deux cas, elles se font par soumissions ou de gré à gré.

Le choix de l'acheteur est fonction de la demande, du type de produit à commercialiser, des exigences des marchands et de l'utilité de la mise en concurrence de ceux-ci.

## DEVENIR COOPÉRATEUR

Pour devenir coopérateur du Groupement de Gestion, le propriétaire candidat doit souscrire cinq parts au prix de 30€ l'unité. Il s'agit d'un paiement unique qui n'entraîne ni cotisation ni contrat d'exclusivité. Le coopérateur reste libre de sa gestion et son accord est sollicité pour chaque intervention.

## LE TARIF DES PRESTATIONS

Le tarif de nos prestations est fonction des tâches souhaitées, en tenant compte des exigences particulières du propriétaire, de sa qualité ou non de coopérateur, des difficultés du terrain, de l'importance des parcelles, de leur type et de leur morcellement.



*Les principales spécificités du Groupement de Gestion sont l'utilisation adaptée du Document de gestion durable permettant un suivi cohérent et optimal de la gestion à travers le temps, la vente des bois « bord de route » exploités par nos soins et la totale liberté laissée aux propriétaires et coopérateurs.*

## Contacts et informations complémentaires

Groupement de Gestion  
En Charotte, 16 à 6940 Barvaux  
Tél. 086 40 01 12  
groupementdegestion@skynet.be  
www.groupementdegestion.be

David HANREZ  
Administrateur délégué  
Tél. 0498 43 27 24  
davidhanrez@yahoo.fr

Yves DELLICOUR  
Administrateur délégué  
Tél. 0497 23 59 90  
dellicouryves@hotmail.com